

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du MARDI 20 Février 2018

Présents : Mr H. Giroud-Garampon, José Veloso, J. Sabatino.

Excusés : A. Serve, C. Farrat, D. Franzin.

COURRIERS

ARBITRES : MAMIS Jérémy : La comptabilisation au statut de l'arbitrage des matchs arbitres est de 1 Match par week-end.

ARBITRES : Mr GARCIA Eymric : La commission prend acte de votre décision d'arrêter l'arbitrage pour la saison 2017/2018 pour raisons personnelles.

Mr RENAUD Mickaël : La commission prend acte de votre décision d'arrêter l'arbitrage pour la saison 2017/2018 pour raisons personnelles.

CLUBS : US LA MURETTE : Prenez acte de la décision de votre arbitre GARCIA Eymric d'arrêter l'arbitrage pour la saison 2017/2018 pour raisons personnelles.

FC CROLLES-BERNIN : Prenez acte de la décision de votre arbitre RENAUD Mickaël d'arrêter l'arbitrage pour la saison 2017/2018 pour raisons personnelles.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

Le Président
Hervé GIROUD-GARAMPON.

Le secrétaire
José VELOSO